

Nouvelle-Calédonie – République démocratique du Congo – Mali : histoire et anthropologie de reconfigurations sociales

Michel NAEPELS, anthropologue
(EHESS, CEMS, France))

Ce fut pour moi un immense plaisir d'être présent à Bamako, pour la première fois. J'ai beaucoup lu sur le Mali quand j'étais étudiant en doctorat : mon directeur de thèse, Jean Bazin¹, était un spécialiste du royaume de Segu (xviii^e-xix^e siècles). Il avait commencé à mener ses premiers travaux d'enquête alors qu'il enseignait à l'École Normale Supérieure de Bamako, il y a cinquante ans de cela, en 1968. Je remercie chaleureusement l'Université des Lettres et Sciences Humaines de Bamako, le Laboratoire Mixte International MACOTER pour leur invitation à participer à l'École d'automne et pour leur accueil, en partenariat avec l'EHESS et l'IRD.

Je présenterai dans ce texte les deux interventions que j'ai faites sur mes deux terrains d'enquête ethnographique, et qui font écho de manière décalée aux reconfigurations que connaît actuellement le Mali. Dans un premier temps, je présenterai quelques éléments de l'histoire coloniale de la Nouvelle-Calédonie, un petit archipel de l'océan Pacifique, et le processus de décolonisation en cours – on y verra que le processus de colonisation et de décolonisation qui s'y déploie est très éloigné de ce qu'a pu connaître le Mali. Colonie de peuplement dans un Empire d'expansion économique et

1. Jean Bazin, *Des clous dans la Joconde. L'anthropologie autrement*, Toulouse, Anacharsis, 2008 ; cf. Michel Naepels, « Jean Bazin de Machiavel à Wittgenstein. Une anthropologie d'un point de vue pragmatique », *Critique*, n° 754, mars 2010, p. 255-265.

politique plutôt que démographique, la Nouvelle-Calédonie était une colonie trop peu peuplée et trop éloignée de la Métropole pour être au centre de ses préoccupations coloniales (comme le fut l'Algérie). Elle se développa d'une manière inédite qui en rend l'histoire bien singulière notamment parce que les habitants autochtones colonisés – les Kanaks – y furent résolument tenus hors des formes communes de l'intégration républicaine – assignés à résidence dans des réserves rurales jusqu'en 1946, tenus hors du suffrage universel intégral jusqu'en 1957, scolarisés très majoritairement sous la responsabilité des missions. De telle sorte que l'affirmation politique kanake s'est jouée à contretemps dans l'histoire coloniale française : le premier parti à dominante kanake revendiquait l'autonomie dans les années 1960 quand la France finissait d'accepter, contrainte ou non, de décoloniser ; et pratiquement tout le monde estimait depuis longtemps en France que la domination coloniale était affaire du passé quand le mot d'ordre d'indépendance devint majoritaire dans la population kanake.

Ensuite, je présenterai mes travaux en cours qui portent sur une région rurale du Katanga, dans l'est de la République démocratique du Congo, où des groupes armés (milices paysannes ou armée nationale) s'activent. Qu'est-ce qu'être agriculteur, cultivateur, quand on peut devoir quitter son village ou ses champs d'un jour à l'autre, ou voir son peu de richesse pillé ? Comment l'anthropologie politique peut-elle aborder un tel contexte marqué par l'ampleur de la violence dans les vingt dernières années ? Ces questions font écho à certaines évolutions contemporaines de la situation malienne.

1. Histoire coloniale, indépendance et droits autochtones (Nouvelle-Calédonie)

« *Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante ?* » : telle fut la question posée le 4 novembre 2018, aux habitants de l'archipel, appelés aux urnes pour se prononcer sur leur avenir. Lors du référendum du 28 septembre 1958, les électeurs du Soudan français votèrent à 97 % en faveur de la création de la République soudanaise au sein de la Communauté française (ce qui mena à l'indépendance de la Fédération du Mali le 20 juin 1960, puis à la République du Mali le 22 septembre 1960). Ce 4 novembre, le non l'emporta à 56,7 % en Nouvelle-Calédonie ; mais deux autres référendums doivent reposer la

question dans les prochaines années. Je souhaite retracer le parcours d'une colonisation de peuplement ségrégative mise en place dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, dans laquelle l'acquisition de la citoyenneté (entre 1946 et 1957) ne conduisit pas à des transformations sociales majeures. Quand les Kanaks devinrent indépendantistes, ils étaient devenus minoritaires dans leur propre pays. S'ensuivit une période de troubles, puis des accords originaux de décolonisation (accords de Matignon en 1988 et de Nouméa en 1998), n'ayant toutefois pas mené la Nouvelle-Calédonie jusqu'à l'indépendance.

1.1 Une colonisation ségrégative

Il y a trois mille cinq cents ans environ, les Kanaks, Mélanésiens de Nouvelle-Calédonie, s'installent sur la Grande Terre et aux îles Loyauté. Ils apportent, dans leurs pirogues à voile, des plantes comestibles originaires d'Asie : ignames, taros, canne à sucre, arbre à pain, cocotiers et quantité d'autres végétaux utiles. Leur technique d'horticulture par brûlis fait alors reculer la forêt primaire au profit d'une savane arbustive. En se dispersant le long du littoral puis en remontant les vallées, les Kanaks se sont organisés en petites communautés, aucune ne prenant le pas sur les autres. Pour ouvrir de nouvelles surfaces fertiles, ils élaborent une agriculture hydraulique en terrasses dont on trouve peu d'équivalents aussi sophistiqués dans le Pacifique.

Lorsque Napoléon III prend possession de la Nouvelle-Calédonie le 24 septembre 1853 – c'est-à-dire lorsque le contre-amiral Auguste Febvrier-Despointes y proclame la souveraineté française –, il n'a pas de projet colonial fort. Il le fait à la demande des missionnaires catholiques et des marins français pour assurer leur présence dans une zone du Pacifique dominée par les Britanniques, déjà établis en Australie et en Nouvelle-Zélande. Ces missionnaires, installés depuis une dizaine d'années au nord de la Grande Terre (l'île principale de la Nouvelle-Calédonie), s'inquiètent de l'influence prise par les missions évangéliques anglaises dans l'archipel. Quant aux marins, ils souhaitent prendre part aux échanges commerciaux qui, depuis les années 1810, mettent en relation les Kanaks avec les Britanniques : baleiniers d'abord, santaliers australiens (faisant le commerce du bois de santal) ensuite, qui laissent parfois des agents collecteurs sur la côte.

En 1854, les Français s'implantent à Nouméa, au sud de la Grande Terre, où ils fondent une ville d'administration et de garnison. Ils envoient

des navires de guerre pour réprimer les Kanaks chaque fois qu'est portée atteinte à des Européens ou à leurs biens, qu'il s'agisse ou non de Français, de religieux ou de colons. Cette politique de la canonniers, à une époque où la présence coloniale est fragile et dépendante de ses relations avec les populations locales, a pu être utilisée par les Kanaks dans le cadre de conflits internes.

En 1863, la donne change : en raison de la très forte mortalité dans le bagne de Guyane, Napoléon III décide de faire de la Nouvelle-Calédonie un second bagne ultramarin : elle sera une colonie de peuplement. 1863 est aussi l'année où Jules Garnier identifie d'importantes ressources de nickel sur la Grande Terre. À côté de ce noyau pénitentiaire, on trouve des colons libres : des cultivateurs européens, venus par exemple de la Réunion dans les années 1860 après une crise sucrière, mais aussi des fonctionnaires civils ou militaires, dont certains restent sur place au terme de leur mission, et des commerçants. Ce sont ces derniers groupes qui constituent la bourgeoisie de Nouméa, investissent dans les mines et détiennent le pouvoir économique dans l'archipel. Avec la prise de fonction, en 1894, du gouverneur Feillet, qui souhaite « fermer le robinet d'eau sale », le projet colonial s'infléchit : d'un projet de peuplement pénitentiaire on passe à un projet de peuplement libre. Alors que la Nouvelle-Calédonie avait permis, dans un premier temps, de régler partiellement la question pénitentiaire, elle apparaît désormais comme une solution alternative, certes marginale, à l'exode rural et à la formation de « classes dangereuses » en périphérie des villes de métropole, en offrant à quelques familles de paysans la possibilité de poursuivre une activité agricole, en l'occurrence l'élevage extensif de bovins.

Une multitude d'incidents localisés, d'incendies de maisons, de meurtres visant les plus agressifs des colons ou des missionnaires européens, ou leurs alliés locaux, ponctuent les trente premières années de la colonie. En 1878, après d'importantes spoliations foncières en 1876, et à l'occasion d'une grande sécheresse, les Kanaks lancent, dans le centre-ouest de l'île, une série d'opérations armées contre les Européens, mobilisant des réseaux souvent éloignés. S'agit-il d'un soulèvement anticolonial ou d'un règlement de comptes avec des colons ? La répression est terrible : l'armée française, les colons libres et pénaux et leurs auxiliaires indigènes tuent 2000 Kanaks, soit près de 10 % de la population de la Grande Terre, les autres sont déplacés sur la côte est, où les terres de plaines sont bien moins nombreuses.

Le projet colonial de peuplement rural entraîne une spoliation massive des Kanaks sur la Grande Terre et la mise en réserves de groupes que le colon désigne comme des « tribus ». Les terres de réserves constituent une propriété collective inaliénable, à la tête de laquelle un chef, censé occuper cette fonction coutumièrement, sert d'interface avec la puissance coloniale. À travers lui, la France administre indirectement ces territoires, en s'appuyant sur une fiction juridique complète puisque la propriété privée existait bien chez les Kanaks, au niveau de la famille, du lignage ou du clan, et que les chefs de village ne pouvaient en aucun cas décider en leur nom. Les Kanaks ne sont autorisés à sortir de ces espaces que pour être embauchés, ou pour accomplir des journées de travail obligatoire, pour lesquelles ils perçoivent un salaire leur permettant de s'acquitter de l'impôt de capitation. Or, c'est au chef de la tribu qu'incombe le pouvoir de désigner ceux qui feront ces journées de prestation, et ceux qui paieront l'impôt. Certains chefs ont joué pleinement de cette capacité d'arbitraire que leur conférait l'organisation administrative de la colonie en protégeant leurs proches, ou en réglant des comptes. D'autres non. À partir de 1887, les Kanaks sont soumis au régime de l'indigénat, qui prévoit des sanctions administratives pour un certain nombre de délits, comme le fait de désobéir aux ordres des autorités coloniales, d'être trouvé hors de son arrondissement de résidence sans justifier d'une autorisation régulière, ou d'entrer chez des Européens sans leur autorisation.

Dans un deuxième temps, à la fin du XIX^e siècle, le gouverneur Feillet, avec son projet de colonat rural libre, généralise le système des réserves à l'ensemble de la Grande Terre. Entre 1774, année où l'explorateur britannique James Cook aborde l'archipel, et le point bas des années 1920, la population kanake a diminué de 75 à 95 %, essentiellement à cause des maladies apportées par les Européens. Entre 1853 et les années 1920, la population a été divisée par deux, passant de 55 000 à 27 000. Profitant de cet effondrement démographique, Feillet regroupe différents villages en déplaçant des populations, désaffecte des réserves, violant leur inaliénabilité, et met la main sur les meilleures terres du pays qu'il destine au nouveau colonat paysan. Lorsqu'il quitte la Nouvelle-Calédonie en 1902, le processus de mise en réserves est achevé : les Kanaks n'occupent plus, selon l'expression du géographe Alain Saussol, qu'un « archipel » de territoires représentant 7 % de la superficie de la Grande Terre². Les îles Loyauté constituent quant

2. Alain Saussol, *L'héritage. Essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie*, Paris, Musée de l'Homme, 1979.

à elles une réserve intégrale, sans implantation d'un colonat rural. La mise en place d'un espace colonial dans la seconde moitié du XIX^e siècle a ainsi débouché sur une longue période d'enfermement et de ségrégation pour les Kanaks.

1.2 L'acquisition de la citoyenneté et la naissance de la revendication indépendantiste

En 1946, dans le sillage du discours de Brazzaville de de Gaulle qui promet l'autonomie aux colonies françaises (1944), toutes les règles discriminatoires à l'encontre des Kanaks sont abolies : ils ne sont plus tenus de vivre dans leurs réserves, dont l'inaliénabilité est maintenue et le périmètre légèrement augmenté, ils ne doivent plus de journées de prestation, n'ont plus à payer l'impôt de capitation, etc. Il ne s'agit cependant toujours pas d'une citoyenneté pleine et entière. Le suffrage ne concerne d'abord que les « notables », puis il s'élargit progressivement. L'éphémère Parti communiste calédonien recueille de très nombreuses adhésions kanakes en 1946. Inquiètes de ce succès, des associations religieuses issues des missions catholique et protestante sont créées pour orienter les choix politiques indigènes, et donnent naissance, en 1953, à l'Union calédonienne. Ce parti autonomiste, à base rurale, qui rassemble Kanaks et petits colons ruraux, va structurer la vie politique locale pendant plus d'une vingtaine d'années.

Ce n'est qu'en 1956 que la loi-cadre portée par le ministre de l'Outre-mer, Gaston Defferre, supprime dans tous les territoires d'outre-mer les doubles collèges au profit d'un corps électoral unifié. Le décret du 22 juillet 1957 institue le suffrage universel en Nouvelle-Calédonie. En septembre 1958, la Nouvelle-Calédonie vote massivement pour la nouvelle Constitution de la V^e République et, deux mois plus tard, l'Assemblée territoriale se prononce pour le statut de territoire d'outre-mer.

Si les Kanaks deviennent des Français à part entière sur le plan électoral à partir de 1957, l'obtention de cette citoyenneté formelle n'entraîne pas une amélioration effective de leurs conditions de vie. Les pesanteurs du passé colonial sont extrêmement lourdes : ils ont récupéré peu de terres, alors que leur natalité repart à la hausse et qu'ils se trouvent de plus en plus à l'étroit dans les réserves ; l'accès à des postes de cadres demeure très limité – d'autant que le premier bachelier kanak n'obtient le diplôme qu'en 1962. Bref, ils restent marginalisés sur leur propre terre et sont tenus à l'écart

du développement économique de l'île. Une politique de « promotion mélanésienne » a bien été engagée dans les années 1970, visant à favoriser la scolarisation, notamment technique, des Kanaks et la création de petites entreprises d'artisanat océanien. Mais elle est arrivée bien tard et n'est pas à la hauteur des enjeux. Ces mesures, que les intéressés espéraient dans l'entre-deux-guerres, ne sont plus de nature à satisfaire leurs attentes, même si certains, comme le futur leader indépendantiste Jean-Marie Tjibaou, ont pu en bénéficier.

En outre, au début des années 1960, en raison des nouveaux intérêts stratégiques de la France dans le Pacifique Sud (le centre d'expérimentation nucléaire se met en place en Polynésie à partir de 1962) et de l'importance croissante du nickel, on assiste à une reprise en main centralisatrice de la Nouvelle-Calédonie par la métropole, diminuant le poids du gouvernement local : en 1963, les lois Jacquinet réduisent l'autonomie du pouvoir territorial et, en 1969, les lois Billotte assurent à Paris le contrôle des mines de la Grande Terre. Pour répondre au « boom » du nickel, on fait appel à des travailleurs dans les autres DOM-TOM : Réunion, Polynésie et surtout Wallis-et-Futuna. La majorité démographique kanake vacille, d'autant que, sous l'impulsion du Premier ministre Pierre Messmer, l'immigration de Français de métropole, ou de rapatriés d'Algérie et du Maroc, est encouragée pour prévenir toute possibilité d'indépendance.

Depuis la fin des années 1960, de jeunes Kanaks de retour de métropole où ils ont fait leurs études et où ils ont pris part à la contestation de Mai 68, appellent à l'indépendance. Leurs mouvements fusionnent en 1975 pour former le premier parti indépendantiste, le Palika (Parti de libération kanak). Deux ans plus tard, l'Union calédonienne rejoint la cause de l'indépendance. Une cause qui, sur la Grande Terre, où ont eu lieu les spoliations, repose sur la revendication foncière. Dans les îles Loyauté, réserve intégrale, la revendication culturelle et identitaire a porté.

En 1978, le secrétaire d'État aux DOM-TOM Paul Dijoud engage une importante réforme foncière, à un moment où tous les colons voient leurs espaces revendiqués les uns après les autres par des Kanaks. Une fois encore, la métropole agit, mais à contretemps : les Kanaks, à présent, veulent l'indépendance.

La situation de la Nouvelle-Calédonie a ceci de particulier que les Kanaks sont minoritaires à partir des années 1960-1970, c'est-à-dire au moment même où ils réclament l'indépendance, contrairement aux colonies

françaises d’Afrique ou d’Asie qui ont accédé à l’indépendance au cours des années 1950 et 1960 et où la population colonisée était bien plus nombreuse que la communauté blanche. Aussi, sur l’archipel, deux légitimités contradictoires s’affrontent : l’une historique, celle d’un peuple colonisé qui a droit à l’autodétermination, l’autre, « démocratique », celle de la majorité qui ne souhaite pas quitter le giron français.

Dans les années 1970, les Kanaks expriment leur revendication en des termes virulents : la Nouvelle-Calédonie est une « colonie », qu’ils aient obtenu la citoyenneté française n’y change rien. Les Européens, présents sur l’île depuis parfois cent ans, se voient renvoyer à leur statut de colons et signifier qu’une histoire de plus de trois mille ans les précède.

Mais, très vite, lorsque des discussions s’engagent avec l’État, les Kanaks sont rappelés à cette réalité : ils doivent composer avec les autres populations de l’archipel. La conférence de Nainville-les-Roches de 1983, qui réunit en région parisienne deux délégations conduites par l’indépendantiste Jean-Marie Tjibaou et le loyaliste Jacques Lafleur et les représentants du gouvernement de Pierre Mauroy, marque à cet égard une étape fondamentale : les indépendantistes reconnaissent qu’un certain nombre de ceux qui se trouvent en Nouvelle-Calédonie (les descendants de bagnards, les travailleurs sous contrat, etc.) ne l’ont pas choisi, qu’ils ne se sont pas responsables de la colonisation (même quand ils en ont bénéficié au fil des générations) et qu’ils sont ainsi des « victimes de l’histoire ». Dans une logique sociale rappelant les dynamiques d’accueil précoloniales, les Kanaks se disent prêts à les accueillir s’ils reconnaissent la légitimité de leur aspiration à l’indépendance.

Réclamant la tenue d’un référendum d’autodétermination, et rejetant le principe « un homme, une voix » qui condamne leur revendication, les indépendantistes, fédérés en un Front de libération national kanak et socialiste, le FLNKS, appellent au boycott des élections territoriales prévues le 18 novembre 1984 et bloquent l’accès aux bureaux de vote. Les incidents se multiplient : terres occupées, maisons de colons brûlées, armes saisies... Le gouvernement de Jacques Chirac (1986-1988) rallume la tension des « événements » : le 22 avril 1988, des militants indépendantistes investissent la gendarmerie d’Ouvéa, tuant 4 gendarmes, en prenant 27 en otages, dont la majorité est conduite dans la grotte de Gossanah. L’assaut de troupes militaires de choc le 5 mai se solde par la mort de 2 gendarmes et de 19 indépendantistes. Les Kanaks n’obtiendront pas l’indépendance par la force.

1.3 Un processus de décolonisation ?

En juin 1988, les accords de Matignon conclus par les mêmes Jean-Marie Tjibaou et Jacques Lafleur, sous l'égide du gouvernement de Michel Rocard, repoussent le problème de l'indépendance à dix ans : un référendum sur la question est prévu en 1998, auquel ne pourront participer que les personnes présentes dans l'archipel depuis au moins dix ans, c'est-à-dire au moment de la signature du texte. En attendant, un nouvel effort de rééquilibrage économique, de formation de cadres kanaks, bref, une nouvelle « promotion mélanésienne » est mise en œuvre... Jean-Marie Tjibaou paie de sa vie la politique du dialogue et du compromis : il est assassiné en 1989 par un militant indépendantiste opposé aux accords de Matignon. Le référendum de 1998, lui, n'a pas lieu. À l'approche de l'échéance, la plus grande partie des acteurs politiques calédoniens se disent défavorables à la tenue d'un vote, dont l'issue, certaine (le « non » à l'indépendance), risque d'ouvrir un nouveau cycle de violences.

L'accord de Nouméa de 1998 signé par le Premier ministre Lionel Jospin, Jacques Lafleur et le président du FLNKS, Rock Wamytan, met alors en place une politique beaucoup plus ambitieuse (qui a nécessité l'adoption d'une modification de la Constitution française). Il s'ouvre sur un préambule inédit dans l'histoire coloniale française :

« Le choc de la colonisation a constitué un traumatisme durable pour la population d'origine. Des clans ont été privés de leur nom en même temps que de leur terre. Une importante colonisation foncière a entraîné des déplacements considérables de population, dans lesquels des clans kanaks ont vu leurs moyens de subsistance réduits et leurs lieux de mémoire perdus. [...] La colonisation a porté atteinte à la dignité du peuple kanak qu'elle a privé de son identité. Des hommes et des femmes ont perdu dans cette confrontation leur vie ou leurs raisons de vivre. De grandes souffrances en sont résultées. Il convient de faire mémoire de ces moments difficiles, de reconnaître les fautes, de restituer au peuple kanak son identité confisquée, ce qui équivaut pour lui à une reconnaissance de sa souveraineté, préalable à la fondation d'une nouvelle souveraineté, partagée dans un destin commun. La décolonisation est le moyen de refonder un lien social durable entre les communautés qui vivent aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie [...] Le passé a été le temps de la colonisation. Le présent est le temps du partage, par

le rééquilibrage. L'avenir doit être le temps de l'identité, dans un destin commun. »

Ensuite, il définit un corps électoral restreint, plus favorable aux Kanaks, qui se prononcera sur l'indépendance dans un horizon de vingt ans. Le critère le moins contraignant pour voter est de justifier d'une présence continue sur l'île depuis le 31 décembre 1994, au plus tard. Il forme la base d'une « citoyenneté calédonienne ». Ensuite, il transfère progressivement au gouvernement local toutes les compétences autres que régaliennes (police, défense, justice, monnaie et affaires étrangères). Enfin, il crée une société d'économie mixte entre, d'un côté, les provinces du Nord et des îles Loyauté et, de l'autre, une entreprise privée pour l'exploitation d'une mine de nickel qui assure d'importantes ressources aux territoires gérés par les Kanaks.

Le pari de l'accord de Nouméa, c'était qu'entre sa signature et la tenue du référendum, allait se construire un pays. Qu'à travers l'Assemblée territoriale et le gouvernement local habilités à passer des « lois de pays » dérogatoires au droit français, allait se dessiner un « destin commun » (c'est l'expression qui figure dans le texte), par-delà la division colonisés-colonisateurs.

Mais vingt ans après la signature de cet accord dit de « décolonisation », les incertitudes demeurent. Les transferts de compétences en matière d'enseignement supérieur, d'administration intérieure et d'audiovisuel public n'ont toujours pas été réalisés. Et si, dans les premières années suivant l'accord, le terme de « destin commun » résonnait partout dans l'archipel, on n'en entend plus du tout parler aujourd'hui... la question de l'indépendance n'est pas réglée.

C'est dans ce contexte que le nouveau corps électoral calédonien (où les Kanaks demeurent malgré tout minoritaires, entre 45 et 48 %, et dont probablement un sur cinq souhaite rester attaché à la France) s'est prononcé sur l'avenir de ce territoire le 4 novembre dernier. Le résultat étant négatif (43,3 % de « oui »), l'accord de Nouméa prévoit que les électeurs retourneront aux urnes dans deux ans, et qu'ils recommenceront deux ans plus tard en cas de résultat identique.

2. Vivre à Pweto (RDC) sous la menace d'une milice. Quelques remarques sur l'économie politique d'une milice

Après vingt ans de travail sur la Nouvelle-Calédonie et la publication de deux ouvrages sur les conflits fonciers³ et l'histoire de la violence⁴ dans une région rurale de Nouvelle-Calédonie, j'ai effectué cinq séjours d'enquête ethnographique en République démocratique du Congo entre 2011 et 2016. Mon objectif initial était de travailler sur le retour à l'ordinaire après les temps troublés de la guerre et de la milice qu'avait connus la région de Pweto entre 1997 et 2006, et après le retour des réfugiés et des déplacés entre 2006 et 2010. Mais la réalité m'a contraint à modifier mon projet : fin 2011, une activité milicienne importante a repris dans la région, et j'essaie plutôt de saisir ce qu'implique vivre à l'ombre d'une milice, notamment les logiques économiques et politiques d'interaction entre villageois et mouvement milicien. La diversité des échelles de l'analyse (locale, régionale, nationale, internationale) comme la multiplicité des intérêts en cause (économiques, politiques, idéologiques) impliquent de chercher une description donnant à voir la complexité de l'engagement milicien et des relations entre population civile et groupes armés, comme la profondeur de la vulnérabilité de la grande majorité de la population locale.

2.1 La vulnérabilité ordinaire

Qu'est-ce que vivre dans les régions rurales du Katanga où s'activent des milices paysannes ? Il faut ici décrire non seulement les formes et les ancrages symboliques de la violence milicienne, mais aussi les conditions sociales de la vulnérabilité, et de la violence structurelle, en s'intéressant à leur distribution inégale, ce qui nécessite de proposer une analyse ancrée dans la description de la singularité de cas, de lieux, de moments, de situations. C'est alors aux temporalités des économies domestiques ordinaires qu'on doit s'intéresser, en partant de l'expérience des cultivateurs et des cultivatrices.

3. Michel Naepels, *Histoires de terres kanakes. Conflits fonciers et rapports sociaux dans la région de Houailou (Nouvelle-Calédonie)*, Paris, Belin, 1998.

4. Michel Naepels, *Conjurer la guerre. Violence et pouvoir à Houailou (Nouvelle-Calédonie)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2013.

L'enquête que je mène au Katanga, à la frontière de la Zambie, se déploie dans un temps troublé : ligne de front entre l'armée congolaise et les troupes rwandaises de 1998 à la chute de Pweto début 2001, c'est virtuellement toute la population locale qui s'absenta entre 2000 et 2003, en partant soit plus au sud au Katanga, soit dans des camps de réfugiés en Zambie. Une milice paysanne d'autodéfense est créée à proximité, dont la formation a été encouragée par l'État congolais lors de la guerre avec le Rwanda et l'Ouganda, entre 1998 et 2003. Dans les années suivantes, entre 2003 et 2006, le chef de ce groupe armé, Gédéon Kyungu a poursuivi son activité militaire et de prédation économique (pillages villageois et contrôle de l'exploitation minière). Pweto devient alors l'un des trois sommets de ce qu'on appelle désormais dans le langage des ONG et des médias le « triangle de la mort ». Les chiffres officiels (dont la fiabilité n'est que relative) dénombreraient une population de déplacés de 500 000 personnes au Katanga en 2006.

En 2006, Gédéon s'est rendu aux forces de l'ONU pour participer aux opérations de démobilisation, désarmement et réinsertion (DDR) organisées alors. En raison de la gravité de ses crimes, et des protestations nationales et internationales d'organisations de défense des droits humains, il a finalement été arrêté, condamné à mort en 2009, mais pas exécuté. En septembre 2011, le leader milicien s'est évadé de prison, probablement avec d'importantes complicités extérieures. Le chef-lieu administratif du territoire de Pweto et la garnison sont attaqués par une centaine d'enfants-soldats en août 2012, probablement pour récupérer des armes. Le renouveau de l'activisme milicien et des opérations adverses de l'armée congolaise entre 2011 et 2014 entraîna de nouveau le déplacement de 600 000 personnes comptabilisées à l'été 2014. La possibilité de la violence ouvre des formes politiques liées à l'incertitude : le déplacement à la recherche d'un refuge est en permanence en concurrence avec l'enracinement local que commande l'activité agricole de la très grande majorité de la population. Le 11 octobre 2016, Gédéon Kyungu se rend aux autorités congolaises avec une centaine de ses hommes, et une cérémonie a lieu pour les accueillir devant le parlement provincial à Lubumbashi, en présence des autorités civiles, militaires et policières de la province, ainsi que des médias locaux. Depuis cette nouvelle reddition, il n'a pas été poursuivi en justice.

J'aimerais dans cette partie déployer certains des enjeux sociaux qui nous permettent de réfléchir à la manière dont se construisent l'expérience

personnelle et les rapports sociaux dans un cadre temporel marqué par des formes tout à fait radicales d'incertitude. Ensuite, j'aborderai l'économie politique du groupe armé. Il s'agit de proposer une anthropologie politique du point de vue de l'expérience ordinaire, de l'exposition à la violence, qui s'intéresse à l'expérience des paysans et des paysannes, marquée par l'incertitude accrue sur les cycles productifs et reproductifs, notamment en raison de la possibilité augmentée d'un prélèvement limité sous forme d'un tribut, ou d'un pillage complet des récoltes, des semences, des cheptels et des outils agraires, une modification des unités de production, un rétrécissement des réseaux locaux de soutien, d'entraide et de mobilisation collective. C'est aussi l'exacerbation des mobilités résidentielles et la transformation des arbitres de la conflictualité de voisinage. Il s'agit de cette manière de ne pas partir de l'État, de sa faillite, de son renforcement ou de sa reconstruction ; ni non plus des combattants, des camps de réfugiés ou de l'actualité la plus grande des conflits ; mais bien plutôt de villages, de bourgs et de petites villes, de lieux de vie commune d'hommes et de femmes, où se tissent et se recomposent les liens sociaux, où s'inventent et se confrontent les appartenances et les identités, par enquête in situ.

À Pweto, l'économie quotidienne du dénuement, l'insertion dans les espaces économiques et sociaux de la paysannerie, de la milice, de l'exploitation minière et de l'aide non gouvernementale, l'accès aux positions étatiques de contrôle et de captation des ressources mobilisent les capacités politiques des gens ordinaires, en même temps qu'ils révèlent la violence nue des formes locales du capitalisme. D'une manière générale, au Congo, le déploiement des activités capitalistiques s'appuie sur des positions de contrôle de l'activité économique dans l'État. Les grands hommes locaux apparaissent ainsi simultanément en position de prédation sur l'activité, d'investissement et de redistribution, avec toutefois une préférence marquée vers une réalisation rapide de la plus-value, réinvestie ailleurs qu'en République démocratique du Congo. À des échelles moindres, les services de sécurité déploient une économie de la barrière, ou du barrage routier, et taxent la mobilité ou l'activité des plus démunis. Ce tableau de la prédation économique dessine une forte préférence pour le court terme. Pour les gens ordinaires, l'accès à un emploi salarié est le plus souvent directement conditionné par la proximité avec de puissants protecteurs. L'embauche à Pweto, sur les mines de cuivre, dans les entreprises de travaux publics ou de production agricole capitaliste était ainsi marquée par l'influence directe

ou indirecte d'un homme politique important — tout comme la pêche sur le lac Mweru a pendant longtemps été contrôlée par d'autres entrepreneurs et hommes politiques puissants, avant que les ressources halieutiques soient pratiquement annihilées par la surpêche. L'exploitation de l'or ou de la cassitérite est organisée selon une logique de mise en dépendance à crédit des « creuseurs » artisanaux (des jeunes gens, des migrants, d'anciens enfants-soldats), par des commerçants ou des responsables de groupes armés (militaires ou miliciens) qui écoulent les minerais produits sur le marché international, par des réseaux marchands plus ou moins légaux, traversant la Zambie, la Tanzanie, et Dubaï.

Une telle situation implique pour chacun la recherche de protection locale ou de médiation vers les puissants : il y a un lien structurel entre la protection et la prédation. Et on ne doit pas négliger la possibilité que les protecteurs contribuent à empêcher le « retour à la paix », et soient causes du trouble politique qui accentue le besoin de protection. Certains proches du pouvoir national ou provincial sont ainsi régulièrement soupçonnés d'être les principaux soutiens aux mouvements rebelles du Katanga. Mais cela vaut également aux échelles plus petites des autorités locales.

La région de Pweto, aussi loin qu'on puisse remonter dans la connaissance historique qu'on en a, témoigne de moments d'actualisation par la violence de la virtualité qu'est la fragilité de chacun, dans une concurrence toujours renouvelée, et à chaque fois singulière, d'entrepreneurs politiques prédateurs (de l'expansion des États Luba et Lunda de Kazembe au XVIII^e siècle visant à contrôler les salines de Pweto et les richesses en poissons du lac Mweru, aux interventions menées tout au long du XIX^e siècle par des trafiquants d'esclaves Swahili organisant les caravanes approvisionnant Zanzibar, et au développement des relations tributaires des commerçants d'ivoire Yeke de Msiri). Elle constitue ainsi une région marquée de longue date par la prédation politique et l'usage de la violence dans le contrôle des corps et de la main-d'œuvre comme dans la captation des ressources (terres, richesses naturelles et minières, commerce extérieur). Le temps de la colonisation belge fut marqué par la mise en œuvre de formes très violentes de conquête et d'administration indirecte. Et après l'indépendance, la nationalisation des entreprises dans les années 1970 conduisit à un système de dépouilles pour les plus proches du régime, dans ce qui a été qualifié de kleptocratie mobutiste : autant de formes diverses du primat de l'extorsion, du prélèvement, de la prédation, sur les tâches toujours recommencées de

la production et de la reproduction. Approcher la réalité par la violence, l'incertitude et la précarité sociale conduit à dire comme Walter Benjamin que « La tradition des opprimés nous enseigne que l'“état d'exception” dans lequel nous vivons est la règle »⁵.

2.2 Économie politique des groupes armés

Examinons les logiques économiques et politiques d'interaction entre villageois et mouvement milicien (aussi nommé « mayi-mayi »). Le premier trait récurrent des descriptions est le prélèvement en nature de ressources permettant aux miliciens de se nourrir, c'est-à-dire la captation de ressources agricoles. Les premiers contacts entre responsables miliciens et villageois relèvent d'une campagne de « sensibilisation », c'est-à-dire de recrutement, mais ils se doublent rapidement de la nécessité de trouver des ressources pour faire vivre les personnes s'engageant dans le mouvement. On peut faire l'hypothèse que les premiers recrutements se sont déployés dans une certaine proximité sociale et géographique des responsables locaux du mouvement milicien. Quoi qu'il en soit, une tension indéniable entre collecte volontaire et prélèvement forcé est perceptible dans toutes les descriptions, par exemple dans le rapport suivant de l'organisme humanitaire des Nations unies, Ocha : « Les mayi-mayi et les groupes d'autodéfense vivent de collectes des vivres et d'autres biens, organisées dans leurs milieux d'opérations. Toute personne qui refuse de se soumettre à ces collectes s'expose à des sanctions. »⁶

Une telle tension définit un espace d'ambivalence dans les rapports entre villageois non impliqués dans le mouvement milicien, et mayi-mayi, qui ouvre d'autres répertoires d'action du côté milicien. Notons qu'à la sensibilisation et au recrutement, on doit ajouter un autre registre d'action pour la prise de contrôle de territoire : l'incendie des maisons. Le passage de la sensibilisation et du prélèvement à l'incendie entraîne presque toujours le déplacement, la fuite, des habitants du village concerné, au-delà même des seuls possesseurs des maisons incendiées. Les registres de l'incendie et

5. Walter Benjamin, « Sur le concept d'histoire », dans *CŒuvres III*, Paris, Gallimard, 2000 [1940], p. 433.

6. *Rapport de la mission de suivi de la situation humanitaire dans le territoire de Moba et Pweto*, Ocha, Lubumbashi, juin 2013, p. 4.

du prélèvement de biens peuvent évidemment coexister, le pillage des ressources précédant la destruction des maisons.

Chèvres, poules, farine, ressources alimentaires prélevées ou biens matériels pillés ne sont pas les seules ressources qui peuvent être captées par les mayi-mayi lors de leurs passages dans des villages. Les personnes susceptibles de renforcer le mouvement sont également recherchées, souvent – mais pas exclusivement – de jeunes garçons et jeunes filles. Le recrutement peut s’effectuer sur la base du volontariat, comme cela apparaît dans un témoignage évoqué dans un rapport de la Monusco : « Une fille de 17 ans a expliqué comment elle a quitté l’école en 2012 quand elle avait 15 ans pour rejoindre les Maï-Maï Kata Katanga parce qu’elle avait été influencée par une campagne de recrutement organisée par des éléments de ce groupe qui disaient que la Province du Katanga devait se séparer du reste de la RDC. Elle a suivi un entraînement militaire et passa par des rites d’initiation lors de son recrutement. [...] 72 % des filles auparavant associées aux Maï-Maï Kata Katanga ont raconté à la MONUSCO qu’elles avaient accompagné ou suivi un parent, un mari ou un compagnon dans la brousse. Une fille de 17 ans interviewée après une campagne de sensibilisation lancée par les autorités au Katanga en septembre 2013 pour les encourager à se rendre, a déclaré : “Je vivais au Camp Sowe⁷ avec mon mari qui était un combattant Maï-Maï. Je n’avais pas le choix. Je l’ai suivi dans la forêt. Je suis passée par le rite d’initiation pour me protéger contre les balles en cas d’attaque des FARDC. Je n’ai rien fait dans le groupe, sauf prendre soin de mon mari.”⁸ Mais la captation des personnes peut également résulter d’enlèvements.

À côté des motifs directement économiques, l’entrée dans la milice est aussi parfois liée à, ou surdéterminée par, des conflits de succession, notamment autour de la position de chef. L’intérêt de la position de chef est multiple, en termes de reconnaissance sociale, de prestige, mais aussi de bénéfices économiques. L’apparition, ou plutôt la réapparition début 2012 d’un mouvement milicien dans le « triangle de la mort » a ainsi donné un espace d’expression à un certain nombre de ces conflits. Illustrons ce point avec le cas de la chefferie de groupement K. : cette succession a donné lieu à une forte tension entre plusieurs lignages de la famille du chef, et entre plusieurs familles du village. L’opposition au chef actuel a été menée par

7. « Camp Sowe » est un site minier où on extrait de la cassitérite.

8. Monusco, *Les rescapées invisibles. Les filles dans les groupes armés en République Démocratique du Congo : 2009 à 2015*, Kinshasa, 25/11/2015, p. 15.

Madame S., qui défendait la candidature de son fils John à la chefferie. La reprise du mouvement mayi-mayi en 2012 a donné l'occasion à S. de s'y investir, au sein du groupement K., d'autant plus qu'il semble qu'elle avait déjà participé au premier épisode mayi-mayi, entre 2003 et 2006. Le chef actuel voit une relation directe entre le problème de succession et l'entrée de S. dans le mouvement milicien (par définition, sa version n'est pas consensuelle) : « Vous savez avec ces mouvements miliciens ici, il y a plusieurs motivations dans ces histoires. Il y en a aussi qui profitent pour évincer des chefs coutumiers, surtout les chefs coutumiers qui sont placés par le pouvoir sans se référer à l'opinion de toute la famille, à toute la dynastie. Maintenant souvent il y a des conflits dynastiques, celui qui se sent lésé par la succession, il adhère au mouvement milicien pour chercher à tuer celui qui est au trône, c'est ainsi que tous les chefs coutumiers depuis un certain temps ont fui, la plupart des chefs de groupements ont fui leur trône pour venir se réfugier dans la Cité de Pweto, par crainte de mourir. » (extrait d'entretien, juillet 2014).

La dimension conflictuelle locale de l'engagement milicien et de l'entrée dans les mayi-mayi, apparaît particulièrement dans les rapports entre populations villageoises et État, notamment les « tracasseries » militaires et policières, ou de la justice.

Au point de jonction entre conflits liés à la chefferie et conflits liés à l'enracinement local de l'État, les juridictions coutumières sont un lieu particulièrement vif des pratiques miliciennes. Il existe depuis 1938, par le Décret coordonné des juridictions indigènes, qui fut modifié et complété par le décret de 1958, une série de juridictions coutumières (tribunal de chefferie, tribunal de territoire, tribunal de secteur, tribunal de commune) qui prennent des décisions « en application de la coutume ». En 1968, après l'indépendance, le code de l'organisation et compétences judiciaires prévoit qu'en attendant l'installation de juridictions de droit écrit, notamment du tribunal de paix, les juridictions coutumières restent en fonctionnement. Les tribunaux de paix furent créés en 1983, qui devaient se substituer aux juridictions coutumières et de police, mais ne furent installés que très progressivement – en janvier 2012 à Pweto. Cette installation mettait en cause la pratique décentralisée des audiences coutumières des chefferies. Des chambres foraines étaient prévues, permettant le déplacement du tribunal de paix dans les groupements éloignés du chef-lieu de Pweto, mais n'ont pas été effectives (le développement du mouvement mayi-mayi à la même date

compliquant encore ce projet). C'est dans ce cadre instable que le mouvement *mayi-mayi* s'en est également pris à l'activité judiciaire des chefs coutumiers, en intervenant à son tour comme instance tierce dans le règlement de conflits locaux : « Il y avait des gens qui se présentaient devant eux [les *mayi-mayi*] pour dire que non, dans leurs familles, ça ne va pas, il y a un sorcier qui nous ensorçèle. [Ils vont] maintenant la nuit prendre cet homme, et aller l'assassiner en brousse, il y avait aussi des assassinats, des jalousies, c'étaient vraiment des jalousies, quand il y a des gens qui sont jaloux contre vous, c'est pour aller vous accuser de telle manière, alors ils arrivent, ils vous embarquent en brousse, on vous tue. » (extrait d'entretien, mai 2013).

Ainsi, le dénuement rural contribue certainement à l'économie de prédation des miliciens, et à leurs exigences de contributions, comme à leurs pratiques de pillage. Toutefois, l'engagement milicien n'est pas réductible à un calcul évaluant les bénéfices attendus et les risques pris : l'ensemble des dimensions conflictuelles de la coprésidence rurale trouve à s'exprimer à travers la participation à un tel mouvement armé. Conflits de succession, plaintes envers l'arbitraire des représentants de l'État (en particulier les corps en armes, police, armée, agence nationale de renseignement), contestation des privilèges économiques ou des pouvoirs de justice de la chefferie trouvent ainsi à s'exprimer, de manière différenciée, dans l'engagement éventuel dans le mouvement milicien. Les conflits peuvent également renvoyer à des griefs passés, tels que la manière dont les précédentes périodes de troubles armées (guerres et milices) ont laissé des traces traumatiques ou des sentiments d'injustice. Autant dire que l'opposition explorée par la science politique et l'économie des guerres civiles, entre « *greed* » (l'avidité, le bénéfice économique) et « *grievance* » (les torts subis, l'envie de reconnaissance ou de vengeance) est, me semble-t-il, très peu explicative de la complexité des situations et des motifs subjectifs entremêlés pour les différents acteurs concernés.

Au fur et à mesure de l'établissement durable du mouvement milicien, et de sa prise de contrôle relative de zones de plus en plus amples, on peut penser que la pratique du prélèvement ponctuel ou du pillage a été remplacée par la mise en place d'un tribut régulier, qu'on pourrait pratiquement considérer comme un impôt villageois. On m'a ainsi montré une lettre du mouvement milicien demandant une contribution volontaire à des chefs qui prélèvent eux-mêmes une « contribution coutumière » au titre de leur position dans l'appareil d'État congolais. Pour le dire autrement,

en s'attaquant à travers la figure des chefs ruraux à la fois à la justice et à l'impôt, c'est bien une pratique déniait les fonctions les plus fondamentales de l'État congolais et proposant une alternative (la construction d'un État katangais) que mettait en œuvre ce mouvement. L'échelle de la chefferie est alors la plus sensible dans les espaces ruraux que parcourt le mouvement milicien, et les chefs particulièrement exposés à cette situation. Le répertoire nationaliste katangais est particulièrement efficace, non seulement parce qu'il s'ancre dans une histoire au moins cinquantenaire, depuis la Sécession katangaise lors de l'indépendance du Congo en 1960, mais également parce que le sentiment que le Katanga est spolié de ses richesses, en particulier par l'État central, est extrêmement répandu.

N'ayant pas enquêté directement auprès de miliciens ou d'anciens miliciens, il n'est pas facile de rendre compte de leur vie quotidienne autrement que par le reflet de leur surgissement prédateur dans les villages. On peut toutefois insister sur trois dimensions du quotidien milicien : la première tient à leur isolement, les zones reculées étant les plus protectrices. Mais être loin des routes signifie également être loin des villages. Les zones forestières ont été particulièrement utilisées par le mouvement mayi-mayi, ainsi que les parcs naturels, où peu de villages sont installés. Le deuxième point tient aux rapports de genre : si les mayi-mayi en armes sont particulièrement de jeunes hommes, leur vie quotidienne était marquée par la continuation d'un équilibre domestique passant par l'exploitation des femmes, utilisées comme cuisinières, porteuses, domestiques, épouses, partenaires sexuelles consentantes ou non. Le troisième point sur lequel on peut insister, c'est que la logique de prédation développée par le mouvement milicien (par le pillage ou par le tribut) est mise en difficulté par la réaction villageoise consistant à se déplacer, et à abandonner sur place ses récoltes. Certes, les mayi-mayi peuvent entreprendre eux-mêmes une petite activité agricole : il me paraît probable que des plantations rapides (comme le manioc) ont pu être faites dans des repaires suffisamment sûrs, dans des périodes de mobilité réduite. Ils ont également pu utiliser des plantations abandonnées. Leurs ressources alimentaires ont également pu provenir de la chasse et de la collecte, dans une certaine mesure. Toutefois dans la durée, et quelle que soit l'efficacité du pillage, l'ampleur des « succès » mayi-mayi et des déplacements villageois a contribué à l'épuisement des miliciens et à la faiblesse de leurs ressources alimentaires, les villageois étant désormais rassemblés autour des zones les

mieux contrôlées par l'État congolais. La faim est probablement l'un des motifs de la reddition de Gédéon Kyungu fin 2016.

Une dimension particulière de l'économie politique de la milice est celle de l'exploitation de mines artisanales. Habituellement dans celles-ci, des contributions coutumières sont offertes par les exploitants miniers aux chefs (de groupement et de chefferie) de la zone d'exploitation. La mise en cause par les mayi-mayi des positions administratives et des droits qui y sont afférents à l'échelle locale des chefferies s'exprime également dans le cadre minier. Le prélèvement par les mayi-mayi d'une contribution ou d'un tribut vient alors directement concurrencer ou se substituer au prélèvement « coutumier », qui est aussi, rappelons-le, un prélèvement étatique. On peut ajouter que l'envoi de militaires membres de l'armée congolaise pour lutter contre le développement du mouvement mayi-mayi donne souvent naissance à des pratiques de spoliation. Pour ce qui est des mines, « l'effort de guerre » exigé par les militaires s'ajoute au « tribut » milicien et à la « contribution coutumière » des chefs : « Au lieu de protéger le territoire de la RDC et sa population, des soldats (et des officiers !) des FARDC de différentes unités continuent de commettre de graves violations des droits humains tout en s'enrichissant dans les zones minières. Le déploiement de soldats des FARDC est trop souvent lié à la présence de minerais. »⁹

Ainsi, du point de vue des acteurs sociaux les plus ordinaires, les plus pauvres, et les plus dénués d'armes, les groupes armés miliciens et militaires ne sont pas radicalement différents dans leurs pratiques de violence physique directe ou de prédation économique. Le cas échéant, comme pour les mayi-mayi, un refus expose à des sanctions : travaux champêtres, mais éventuellement aussi coups, voire mise au cachot, dans certains cas.

L'exercice de la violence et le prélèvement en nature de ressources permettent aux miliciens de se nourrir, mais aussi de recruter et d'enlever des personnes, d'exercer la justice et de prélever l'impôt. À côté des motifs directement économiques, l'entrée dans la milice est aussi parfois liée à des conflits villageois. Ainsi, le dénuement rural contribue certainement à l'économie de prédation des miliciens, mais l'engagement milicien n'est pas réductible à un calcul. Les miliciens et les militaires exploitent les richesses agricoles et minières du Katanga, en suivant une logique politique

9. Steven Spittaels & Filip Hilgert, *Cartographie des motivations derrière les conflits : le cas du Katanga. Mise à jour décembre 2007-mai 2008*, Anvers, IPIS, 2008, p. 15.

du patronage ou du parrainage, et en ayant recours à la violence, révélant des continuités entre les temps de la guerre et de la paix. Cette enquête au Katanga nous projette dans un monde économique, politique, et social où dominant la prédation, la destruction, la surexploitation. La possibilité ou la probabilité de la violence physique directe n'est jamais très éloignée des considérations de chacun, et les espaces géographiques ou sociaux de refuge toujours précaires. Les espaces familiaux apparaissent alors comme les lieux privilégiés de la décision et de l'activité économique ordinaire, en même temps que les lieux de protection et de financement des mariages ou des deuils, de la scolarisation des enfants ou des soins de santé ; le lieu aussi où les tentatives d'épargne ou d'accumulation primitive sont sans cesse remises en cause par les prélèvements des puissants.

L'histoire coloniale du Mali n'est pas celle de la Nouvelle-Calédonie ; et la situation de violence en République démocratique du Congo n'est pas identique à celle que connaît le Mali. La présentation de ces cas permet toutefois de faire ressortir comparativement quelques logiques d'action, de faire apparaître quelques « airs de famille » entre situations historiques diverses, pour reprendre un concept proposé par Ludwig Wittgenstein pour évoquer des ressemblances ou des correspondances qui ne prennent pas la forme d'un concept¹⁰. J'ai tout particulièrement cherché à insister sur les logiques sociales locales, sur la vulnérabilité ordinaire, comme sur le rôle des autorités « coutumières » telles qu'elles ont pu être à la fois mobilisées et transformées par les formes de gouvernement colonial et postcolonial.

10. Ludwig Wittgenstein, *Recherches philosophiques*, trad. F. Dastur & alii, Paris, Gallimard, 2004 [1953].